

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Le décrochage scolaire a bon dos !

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Peillon et à la demande du SGEN-CFDT, le ministère a organisé un Groupe de Travail spécifique consacré à la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

Tous les enseignants seraient concernés

Le ministère a commencé par indiquer que la lutte contre le décrochage devait désormais être l'affaire de tous les personnels, qu'ils soient impliqués dans le conseil et l'expertise dans le domaine de « l'ingénierie de formation », ou qu'ils prennent en charge les élèves en situation de décrochage.

Aucune rémunération particulière ne serait envisagée, la part fixe de l'ISO (1199,16 € par an) pour les professeurs devant élèves ou l'indemnité forfaitaire pour travaux complémentaires pour ceux déchargés de cours (1389,89 € pour les agrégés, 1019,12 € pour les autres) étant supposées prendre en compte ces tâches nouvelles.

Force Ouvrière ne peut que désapprouver un tel dispositif qui reviendrait pour l'administration à se décharger sur les « équipes pédagogiques » de la gestion de la très grande difficulté scolaire.

Le risque d'une caporalisation renforcée

Force Ouvrière s'oppose à une réforme qui, sous prétexte d'« expertise dans le domaine de l'ingénierie de formation », mettrait en place des hiérarchies intermédiaires auxquelles les enseignants seraient soumis.

Elle revendique le respect des statuts nationaux des professeurs et défend leur liberté pédagogique individuelle, déjà fort mise à mal par la loi Peillon.

Des contractuels laissés sans perspective de titularisation

Enfin, loin de répondre aux attentes des personnels le ministre n'a présenté aucune mesure concernant la titularisation immédiate et le renouvellement des contrats des personnels.

En effet, la spécialité MLDS n'a « pas été proposée par le ministre au recrutement » de titulaires dans le cadre pourtant déjà insuffisant de la loi Sauvadet.

Au contraire du SNES-FSU qui a déclaré souhaiter que soit créé un CAPES Coordination Pédagogique et Ingénierie de Formation (CPIF) afin de favoriser la titularisation des contractuels chargés de MLDS, la FNEC FP-FO estime qu'il est possible de titulariser ces collègues dans leur discipline initiale en rendant pérenne leur emploi actuel.

En l'absence de tout consensus en faveur de ses propositions, le ministère s'est engagé à revoir sa copie.

La FNEC FP-FO n'acceptera pas que la lutte contre le décrochage scolaire soit le prétexte à remettre en cause l'enseignement disciplinaire dans les collèges et les lycées et le moyen de disloquer les décrets de 1950 en inventant des CAPES de toute sorte en dehors des disciplines universitaires.

Elle demande au ministre de renoncer à son projet commun avec la CFDT et à engager immédiatement la titularisation des contractuels concernés.